

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

LE RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la C^{ie}

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime d'un accident quelconque, en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité en cas d'accident, est de 22 francs par an pour Lyon et les départements limitrophes, et de 34 francs pour les autres départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abonnement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les départements limitrophes.

3 francs pour les autres départements.

En payant le premier mois, il sera remis à l'abonné une police d'assurance garantissant son indemnité.

Les abonnements sont reçus dans nos bureaux, rue des Marronniers, 8, ou par mandat-poste.

Vu le nombre considérable d'abonnements qui nous arrivent, nous avons doublé notre personnel : Les abonnements sont reçus de

Huit heures du matin à minuit.

A NOS LECTEURS

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier à Genève, entre notre rédacteur en chef, M. Frédéric Cournet et un rédacteur du Progrès, M. Abel Peyrou.

Ce dernier a été blessé trois fois au bras.

On lira à la troisième page le procès-verbal du duel.

Cet incident prive encore nos lecteurs, de l'article politique de M. Cournet.

LA RÉDACTION.

ÉLECTION DE VILLEFRANCHE

AUX ÉLECTEURS

Des Cantons d'Anse et de Villefranche

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez donné, au scrutin du 26, une importante majorité. Je vous en remercie et cela me suffit. Vos efforts, mes chers amis, n'ont pas été secondés dans les cantons où je suis peu connu, et où l'intrigue, le mensonge, la diffusion d'un concurrent ambitieux et d'un journal à sa solde ont trouvé crédit en m'y enlevant plusieurs milliers de voix. Mon devoir, mes chers concitoyens, est de me retirer de la lutte; mais, en me retirant, il est aussi de mon devoir de vous dire que l'étranger, le calomniateur, l'ambitieux, et l'honnête citoyen, l'enfant du pays, je ne saurais hésiter un seul instant à vous demander, et au nom de l'estime que vous m'avez si souvent témoignée, de

MILLION

Toujours à vous et à la grande cause de l'humanité.

CARRIEZ,

Conseiller général du Canton d'Anse.

Vu : MILLION.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 mars

Les Traités de Commerce

La commission des traités de commerce, dans sa séance de ce matin, a étudié quelques nouveaux points du tarif franco-belge, sur lesquels on entendra lundi le ministre du commerce.

La Réforme judiciaire

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la réforme judiciaire a nommé président M. Lepère, vice-président M. Hérisson, secrétaire M. Saint-Romme.

Tous trois sont partisans de la suppression de l'immovibilité.

Les servitudes militaires

Après entente avec le ministre de la guerre, la question de M. Viette sur les servitudes militaires viendra lundi en discussion.

Interpellation Lanessan

Celle de M. de Lanessan, pour l'extrême gauche, également après entente entre l'auteur et M. le président du Conseil, sera faite à la séance de jeudi prochain.

Les membres de l'extrême gauche sont fort irrités contre la municipalité de Bessèges, qui a cru devoir voter des remerciements au gouvernement sur son attitude énergique lors des grèves.

Il est utile de constater que la municipalité de Bessèges est entièrement aux mains des directeurs des sociétés.

L'extrême gauche se réunira lundi pour examiner la proposition sur les coalitions élaborées par la sous-commission spéciale.

Les Victimes du 2 Décembre

La commission supérieure des victimes du 2 décembre s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Develle, sous secrétaire d'Etat.

MM. Victor Hugo, Goblet et Dethou n'assistaient pas à la séance. D'après un travail qui sera général pour tous les départements, il devient certain que, sur le chiffre de 10 millions, accordés par les commissions départementales, il sera fait une réduction de 4 millions. C'est donc 6 millions que les Chambres seront appelées à ajouter au crédit primitif de 6 millions.

Les membres de la commission vont commencer à examiner les dossiers. Chaque membre aura à reviser un département et à rendre compte de ce travail à la commission.

La prochaine séance est fixée à mercredi.

Les tableaux de Courbet

La commission relative à l'ouverture de crédits supplémentaires à divers ministères, chargée d'examiner la demande d'un crédit de 120,000 francs pour l'achat des quatre tableaux de Courbet, fait par M. Antonin Proust, a conclu à l'adoption.

M. Ménard-Dorian a été nommé rapporteur.

Le taux de l'argent

La commission relative au taux de l'intérêt de l'argent a adopté le rapport de M. Andrieux, concluant à l'adoption de la proposition de M. Truelle, laquelle supprime le taux légal de l'intérêt de l'argent en matière commerciale.

M. Humbert, garde des sceaux, qui a été entendu, n'a, du reste, pas combattu la proposition.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 4 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS

A l'occasion de la proposition Naquet, relative aux modifications à apporter à la loi de 1867 sur les sociétés financières, M. Léon Say fait observer que

cette proposition vise les sociétés étrangères. La commission devra se préoccuper de la situation qui serait faite, à l'étranger, aux sociétés françaises.

Le gouvernement étudie, d'ailleurs, les modifications à apporter à la loi de 1867. Il serait désirable que la proposition fût renvoyée à la commission chargée des propositions analogues.

La proposition Naquet est prise en considération et renvoyée à la commission, suivant l'avis de M. Léon Say.

La Chambre adopte ensuite des projets de chemins de fer.

Une proposition de M. Lastrade, relative aux ponts et chaussées, est prise en considération, malgré les observations de M. Varray, ministre des travaux publics, qui déclare ne pas pouvoir adhérer au fond de la proposition.

LA LOI MUNICIPALE

La discussion s'ouvre sur le projet de loi municipale.

Le gouvernement et la commission demandent l'urgence.

M. Journault croit que le projet de loi relatif à l'élimination des plus imposés est également urgent, et demande qu'elle soit votée avant la prochaine session des conseils municipaux.

M. Ribot dit que la question est délicate. La commission est saisie de nombreux amendements qu'elle a besoin d'examiner attentivement.

M. Léon Say dit qu'une solution interviendra avant le mois de mai.

L'urgence est déclarée.

LE MAIRE DE PARIS

M. Delafosse demande le droit pour la ville de Paris d'élire son maire. La Chambre et le gouvernement ont confiance dans les Parisiens, pourquoi les mettre hors du droit commun ?

M. de Freycinet répond que le gouvernement n'éprouve aucune défiance pour les Parisiens, mais la capitale a toujours été soumise à un régime spécial. Le gouvernement étudie un projet (interruptions) qui sera déposé dans un délai assez court. On ne peut décider sur la nomination du maire de Paris sans définir ses attributions.

L'article 1^{er} est adopté.

M. Jules Roche développe un amendement demandant que cet article soit applicable à la ville de Paris; il trouve les explications de M. de Freycinet absolument insuffisantes.

M. Roche, dans son discours, parle de l'intervention passionnée de M. Thiers qui fit apporter une restriction considérable au principe de la mairie de Paris qui avait été adopté. C'est à ce principe qu'il faut revenir aujourd'hui. Si on veut, dit l'orateur, donner une marque de confiance à la population parisienne; il n'y a qu'un moyen, c'est de lui rendre, dès à présent, sa mairie centrale. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Ribot, rapporteur, répond que le projet de loi ne soulève pas naturellement la question de la mairie centrale de Paris, c'est toujours une loi spéciale qui, depuis 1789, règle l'organisation municipale de Paris.

Si l'amendement était accepté tel qu'il est formulé, il aurait pour conséquence de rendre électifs le préfet de la Seine et celui de la police, puisque ce sont eux qui exercent les attributions du maire.

La commission n'a pas cru devoir aborder cette question dans le projet actuel et se réserve de l'examiner dans l'ensemble de l'organisation municipale en s'efforçant de concilier tous les intérêts en cause.

M. Jules Roche répond qu'il y a d'une part la commission qui n'a pas d'opinion faite sur la question, et d'autre part, les signataires de l'amendement qui ont une opinion faite. C'est à la Chambre à juger.

L'amendement est mis aux voix et à la majorité de 213 contre 180, il n'est pas adopté.

M. Labuze présente sur les articles relatifs au renouvellement des conseils municipaux appelés à élire leurs maires, un amendement tendant à ce que les conseillers municipaux soient seulement complétés au lieu d'être intégralement renouvelés.

M. de Marcère dit que la commission s'est prononcée pour le renouvellement intégral.

M. Goblet expose l'avis du gouvernement; il vaudrait mieux ne pas faire d'élections générales et se borner à compléter les conseils municipaux qui auront leurs maires à élire.

M. de Maillefeu se montre en faveur du renouvellement intégral.

L'amendement Labuze, mis aux voix, est adopté par 500 voix contre 170.

L'ensemble du projet est adopté.

INTERPELLATION LANESSAN

M. le Président annonce qu'il a reçu de MM. Révillon et de Lanessan une demande d'interpellation sur l'envoi de troupes dans les localités où il y a grève. M. le ministre de l'intérieur demande que la discussion soit fixée à jeudi. Adopté.

LE CONCORDAT

La proposition Boyssat relative au concordat est mise à l'ordre du jour de mardi. La séance est levée à 5 h. 20. Séance lundi.

LES JOURNAUX

Paris, 3 mars.

La Justice publie une dépêche de Varsovie, suivant laquelle le général Panikine, dans une soirée, aurait porté un toast attaquant violemment la nation allemande.

La Lanterne annonce un prochain mouvement dans les trésoriers généraux, comprenant notamment ceux de la Dordogne et de l'Aube.

Le Voltaire dit que la Chambre croit fausement que l'impulsion réformatrice et l'orientation politique doivent émaner uniquement de l'initiative parlementaire.

L'initiative telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, et l'organisation des bureaux et des commissions, aboutissent seulement à un entassement absurde de propositions, à l'émiettement et à l'impuissance.

La République française déclare qu'elle se ralliera au scrutin d'arrondissement, quand la Chambre adoptera une conduite politique diamétralement opposée à celle qu'elle suit actuellement.

Les Débats disent qu'il est très incertain que, directement ou indirectement, l'Etat et le public arrivent de longtemps à gagner ensemble la rémunération et le profit indispensables pour l'exécution du nouveau réseau de chemins de fer.

Le Parlement croit que la commission judiciaire avertira piteusement.

Le Soleil demande la suppression du cumul du mandat de sénateur ou de député avec tout autre mandat électif.

L'Intransigeant annonce qu'il y a conflit entre le préfet de police Camécaisse et le ministre de l'intérieur Goblet, à propos de la question des mesures à prendre pour les manifestations projetées le 18 mars en l'honneur de la Commune.

M. Camécaisse considérerait ces mesures comme indispensables; au contraire, M. Goblet les jugerait inutiles.

Le National dit que l'amiral Jauréguiberry consulté par le général Billot a approuvé le projet du service militaire de trois ans, et que conséquemment le projet du général Billot comprendra certainement cette disposition.

ATTENTAT

CONTRE LA

REINE D'ANGLETERRE

L'INTERROGATOIRE DE MAC-LEAN

Windsor, 4 mars.

Mac-Lean a été interrogé aujourd'hui devant le magistrat du tribunal de police; il a conservé une tenue très calme. Il a interrogé seulement les témoins et a déclaré que la misère l'avait poussé au crime. Toutefois, il prétend qu'il n'a pas eu l'intention de blesser la reine, et qu'il ne l'a pas visée.

La suite de l'interrogatoire a été renvoyée au 10 mars.

Le prisonnier a déclaré se nommer Roderick Mac-Lean, être âgé de 37 ans et exercer la profession de commis en épicerie. Il est de taille moyenne et maigre; il a reconnu qu'il n'aurait pas commis son attentat s'il n'avait pas souffert de la faim. Il a été sommairement examiné par un médecin, qui a constaté qu'il possédait toute sa raison.

L'arme dont Mac-Lean s'est servi est un revolver à six coups, de fabrication américaine, qui contenait encore deux cartouches; deux coups venaient d'être déchargés, et les deux autres chambres étaient vides. On trouva sur lui 14 cartouches à balla.

Mac-Lean se trouvait à Windsor depuis huit jours; il était venu de Portsmouth à pied. Quand on le fouilla, on trouva sur lui un penny. Son langage et ses manières semblent prouver qu'il a reçu une bonne éducation, mais tout son extérieur indique qu'il est depuis longtemps dans la misère; il est sale, mal vêtu et mal nourri. On a trouvé sur lui plusieurs lettres adressées à une femme nommée Annie; sur un morceau de papier se trouvaient les mots suivants : « Le Journal de Reynolds donne une idée parfaitement correcte de l'énorme différence qui divise le peuple anglais. Je vénère les principes déclarés d'un penseur indépendant. »

Le prisonnier, avant d'être interné dans sa cellule, prit un bain, puis soupa copieusement de thé et de tartines au beurre; il demanda, dans la soirée, s'il avait blessé la reine, mais les constables ne voulurent pas le renseigner sur ce point.

La police a fait une perquisition dans le logement de Roderick Mac-Lean et n'y a rien trouvé qui l'autorisât à croire que l'assassin eût des complices ou fût affilié à une société politique.

Paris, 4 mars.

M. Grévy, dès que la nouvelle de l'attentat contre la reine d'Angleterre a été connue, lui a adressé, au château de

Windsor, un télégramme de condoléances.

A l'ambassade d'Angleterre, toute la colonie anglaise s'est inscrite sur les registres ouverts à cet effet. Le président du Conseil a chargé notre représentant à Londres de transmettre ses félicitations au ministre anglais.

Cet attentat n'est pas le seul qui ait été dirigé contre la reine Victoria. Les six premiers ont été commis : par Edward Oxford en 1840, par Francis et par un hussard qui frappa la reine de sa canne en 1850, enfin par un fénian qui menaça la reine d'un pistolet non chargé en 1870.

INTÉRIEUR

Paris, 4 mars.

A L'OFFICIEL

Le Journal officiel annonce que sont nommés ministres plénipotentiaires : MM. de Tricon, au Japon; de Bailly, en Perse; Amelot du Chailou, au Brésil; Devienne, à la Plata.

Sont nommés chargés d'affaires : MM. Burdel, à Héli; Lanen, en Colombie.

2^e secrétaires d'ambassade : MM. Petit, à Rome; des Tournelles, à Tunis; Souhart, à Téhéran; Denaut, à Washington.

3^e secrétaires d'ambassade : MM. de Lamartinière, à Bucarest; Blondel, à Madrid; Jarozinski, à Constantinople; de Boudy, à Pékin; Nabone, à Rome.

M. Boissy d'Anglas, ex-ministre au Mexique, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Sont promus dans la cavalerie : colonel, M. Bourxul; lieutenants colonels : MM. Verduin, Donop; chefs d'escadron : MM. Thomassin, de Chalender, Lécyer.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Nous avons annoncé qu'un très important mouvement judiciaire était en préparation au ministère de la justice. En raison même de son importance, on a décidé, à la chancellerie, de la fractionner et de le faire paraître par ressorts. Un premier décret paraîtra dimanche, portant sur les cours de Bordeaux et de Toulouse; un second décret, beaucoup plus important, sera publié dans une quinzaine de jours, portant surtout sur les cours du Midi. Ce second décret comportera la mise à la retraite de plusieurs magistrats d'un ordre très élevé, entre autres un conseiller à la cour de cassation et des présidents de chambre de cours d'appel.

La Grève de Bessèges

Les troupes quittent Bessèges, où l'ordre est complètement rétabli. L'ayant-garde de la cavalerie, vient d'arriver à Alais.

LE MEETING DE MARSEILLE

Les journaux annoncent que les socialistes marseillais organisent un meeting pour le dimanche 5 mars, afin de protester contre la récente condamnation de nihilistes russes.

Mlle Louise Michel et Mme Paule Minck auraient, dit-on, promis d'y assister.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les collèges électoraux des départements de l'Ariège et de l'Ardennes sont convoqués pour le 26 mars, et celui de l'Inde, à une date indéterminée, afin d'être leurs sénateurs.

REFUS DE SERMENT

A l'audience des assises de la cour d'Alger, tenue aujourd'hui, le chef du jury, nommé Bralet, ex-sous-officier et chevalier de la Légion d'honneur, a refusé de prononcer le verdict selon la formule de l'art. 312 du Code d'instruction criminelle et a dit qu'il n'admettait pas l'existence de Dieu.

Par suite de cet incident, et sur la requête de M. l'avocat général, le jury est renvoyé dans la salle de ses délibérations et a procédé à la nomination d'un nouveau chef.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée.

La Loi de 1849

Le conseil a approuvé les termes du projet de loi sur la révision de la loi de 1849.

Le projet qui a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre est conforme aux indications que nous avons déjà données.

Le Maire de Paris

Le conseil a ensuite délibéré sur l'attitude à prendre dans la discussion sur le projet de loi sur les maires. En ce qui concerne la mairie de Paris, le cabinet, comme on le sait déjà, ajournera la question jusqu'à la loi d'organisation municipale de manière à définir en même temps les attributions. Le ministre de l'intérieur, qui est chargé de porter la parole dans cette circonstance, annoncera d'ailleurs la prochaine présentation par le gouvernement d'un projet de loi destiné à régler cette question.

Les Conseils municipaux

Sur la question du renouvellement intégral des conseils municipaux, le ca-

binet ne s'engagera pas et se bornera à faire connaître l'opinion opposée au renouvellement.

Le conseil a approuvé le mouvement dans la magistrature, présenté par le garde des sceaux.

Enfin, le conseil a approuvé le projet de loi portant concession temporaire du parc de Saint-Cloud à la société pour l'organisation d'une exposition.

ÉTRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienne, 4 mars.

Le plan d'attaque de l'armée autrichienne contre les insurgés paraît avoir décidément échoué, par la faute des commandants de colonnes, qui devaient opérer un mouvement convergent.

Les insurgés ont pu résister à des attaques qui se sont produites successivement, au lieu d'avoir lieu toutes ensemble, et les troupes impériales ont eu à essuyer des pertes relativement considérables.

ESPAGNE

Les Carlistes

Madrid, 4 mars.

ne se décolette plus, quelque soit encore l'éclat de ses charmes.

Voula les grands conseillers. Aussi, parie-t-on d'acheter les jeunes, ceux qui sont en pleine maturité. Comme Monsieur Appian, je suppose. Mais, dit-on, Monsieur Appian a déjà deux tableaux au Musée; ou! mais on n'a pas de marine de M. Appian qui les peint si bien: Eh bien, il fallait en acheter une bonne, celle de l'année dernière, je suppose.

Et M. Perrachon, qui a fait un si petit tableau dans une si grande toile. Il a aussi un tableau au Musée; ou! mais ce ne sont pas des roses, qu'il exécute au moins aussi bien que l'on pourrait exécuter beaucoup de clients à MM. les agents de change dans ce moment. Il faut bien avoir de tous les genres de ces messieurs. — Mais mes deux gailards, qui ne sont point bêtes, je puis vous l'assurer, vont faire pour l'année prochaine, M. Appian, un tableau de roses et M. Perrachon une marine. — De cette façon, l'année prochaine, au lieu d'acheter un Appian et un Perrachon, nous acheterons un Perrachon et un Appian.

Bref, c'est insensé; messieurs du conseil municipal, faites donc vos affaires vous-mêmes. — Toutes ces Commissions et sous-Commissions ne doivent être entendues qu'à titre de renseignements. — Est-ce que la Ville, qui donne 6.000 francs et un local à une Société particulière, au lieu de se laisser imposer des acquisitions par cette Société, ne devrait pas au contraire les soumettre à son contrôle. Cela empêcherait des bavures ou tout au moins des injustices, du genre de celle faite au tableau d'un artiste lyonnais médaillé à Paris l'année dernière et par lequel je vais commencer le Salon, si vous le voulez bien.

M. Beauverie-Symonin, élève de l'école des Beaux-Arts à Lyon, habite Paris où il a été médaillé l'année dernière pour la seconde fois.

Vous ne me croirez pas et cependant c'est à la lettre.

Son tableau a été placé entre deux croisées, dans un endroit tellement obscur que je n'ai jamais pu distinguer si c'était un paysage ou autre chose.

De sa propre volonté, M. Beauverie a fait enlever son tableau, il a fallu enfreindre le règlement.

Pas plutôt dépendu du musée de Saint-Etienne mieux avisé que la commission des Amis des Arts, a acheté le tableau pour la ville.

Résultat: Nous perdons M. Beauverie qui n'exposera plus à Lyon.

Mais le malin qui a commis la bourde de sacrifier une œuvre importante pour placer sur la cimaise quarante tableaux de fleurs, natures mortes; chaudières, dont dix à peine méritaient cet honneur continuera à siéger à la commission des Amis des Arts, lorsqu'il devrait, si il avait quelque dignité, donner sa démission et aller habiter la campagne.

M. Beauverie a un autre tableau visible depuis quelques jours seulement qui par ses qualités, nous fait regretter encore davantage de n'avoir pu admirer celui que la ville de Saint-Etienne a eu l'heureuse idée d'acquérir pour son musée.

(A suivre.) M.

L'ELECTION DE VILLEFRANCHE

Nous lisons dans un journal du matin: Une réunion des comités Carriez et Thiers, a eu lieu, au Chalet de Villefranche, le 2 mars, à cinq heures du soir.

M. Duperray, conseiller d'arrondissement, membre du comité de l'Alliance, présidait.

Il a ouvert la séance et demandé aux délégués du comité Thiers s'ils voulaient faire de la conciliation et évincer les candidatures de MM. Carriez et Thiers.

M. Brun, de Charnay, a proposé la candidature de M. Debolo, conseiller général du Rhône.

Une discussion s'est engagée.

Y ont pris part: MM. Mongoin et Vermorel, du comité Thiers, et MM. Gros, Durand, Brun et Guillaume, du comité de l'Alliance.

La discussion n'a pu aboutir à une conciliation.

M. Carriez, candidat de l'Alliance, prenant alors la parole, a déclaré se retirer de la lutte électorale et se désister en faveur de son collègue, l'honorable M. Million, candidat local et républicain.

Y ont pris part: MM. Mongoin et Vermorel, du comité Thiers, et MM. Gros, Durand, Brun et Guillaume, du comité de l'Alliance.

La discussion n'a pu aboutir à une conciliation.

M. Carriez, candidat de l'Alliance, prenant alors la parole, a déclaré se retirer de la lutte électorale et se désister en faveur de son collègue, l'honorable M. Million, candidat local et républicain.

Y ont pris part: MM. Mongoin et Vermorel, du comité Thiers, et MM. Gros, Durand, Brun et Guillaume, du comité de l'Alliance.

La discussion n'a pu aboutir à une conciliation.

M. Carriez, candidat de l'Alliance, prenant alors la parole, a déclaré se retirer de la lutte électorale et se désister en faveur de son collègue, l'honorable M. Million, candidat local et républicain.

Y ont pris part: MM. Mongoin et Vermorel, du comité Thiers, et MM. Gros, Durand, Brun et Guillaume, du comité de l'Alliance.

La discussion n'a pu aboutir à une conciliation.

Les soussignés vous supplient, M. le Sous-Préfet, ainsi que toutes les autorités de la ville, de faire tout ce qui est possible pour mettre un terme à ce déplorable état de choses, qui se peut amener la ruine de l'industrie et du commerce de notre ville.

Roanne, le 4 mars 1882.

(Suivent un grand nombre de signatures)

Ce n'est pas tout; les roannais s'occupent activement d'une combinaison qui peut donner fort à réfléchir aux onze fabricants grévistes.

Il ne s'agit rien moins que d'organiser une grande réunion de commerçants et de leur proposer ce qui suit:

« Unissons-nous contre l'autocratie patronale; les fabricants prétendent entraver le commerce en laissant sur le pavé les ouvriers qui sont la source et la prospérité de Roanne, c'est à nous qu'il appartient de défendre notre ville.

« Que mille à quinze cents petits commerçants se cotisent, qu'ils versent seulement chacun une somme de cent francs, c'est peu de chose, et les patrons seront bien obligés d'accéder au vœux de la population.

Cette somme de cent à cent cinquante mille francs serait remboursée par les grévistes en un nombre d'années déterminé, et le nouveau tarif que les patrons seraient obligés d'accepter, tarif qui augmenterait la solde de l'ouvrier d'environ cinq sous par jour, nous indemniserait largement du léger sacrifice que nous pourrions nous imposer aujourd'hui.

Cette somme serait garantie par la totalité de la grève et amortissable à raison de deux sous par franc sur la solde générale des ouvriers.

Cette combinaison réunit déjà un grand nombre d'adhérents; d'ici peu, des affiches vont être posées pour réunir les petits commerçants, les bourgeois et on est à peu près certain du succès.

LES PATRONS

Les ONZE sont de plus en plus à l'index de la population roannaise.

On ne les rencontre presque plus dans la ville; c'est à peine si on peut les voir raser timidement les murs pour se rendre à leur cercle.

Non pas qu'ils craignent un mauvais parti ou des voies de fait, mais ils comprennent que leur conduite misérable rend un objet de mépris de la part de leurs concitoyens.

Quelques-uns d'entre eux souffrent de cette situation, dont ils ont assumé la responsabilité dans le but unique de soutenir le sieur Brécard.

Ce dernier accepte cyniquement le sacrifice de collègues qu'il mène petit à petit à des pertes sérieuses.

Peu lui importe, à lui, Brécard, il peut tenir encore, mais parmi les onze il en est que ces pertes journalières commencent à effrayer.

Ils perdent en quelques jours beaucoup plus que ne leur ferait perdre, en un an, le tarif proposé par nos braves ouvriers.

Il y a des dissensions, des zézaiements dans l'union des onze, et on m'assure que le sieur Brécard s'est constitué malade, pour ne pas assister, la plus part du temps, aux conciliabules tenus par ceux qu'il force à une grève qui compromet très gravement leurs intérêts.

Combien d'entre eux se rongent les doigts en songeant qu'ils n'ont aucune discussion avec leurs ouvriers, et que, s'ils les ont chassés de l'usine, c'était pour plaisir à un homme qui ne leur en saura jamais gré, c'était pour soutenir un homme dont l'intérêt même est d'amoindrir ses concurrents.

Ces bruits circulent déjà un peu partout: ils sont fondés, paraît-il.

LA POPULATION

La population est indignée; les petits boutiquiers, les petits commerçants, que cette situation entrave dans leurs affaires, viennent adresser à M. le sous-préfet une pétition démontrant à quelles proportions les onze réduisent la ville et le commerce de Roanne.

Monsieur le Sous-Préfet,

Les soussignés, commerçants et travailleurs de Roanne, prennent la liberté de vous exposer la triste situation qui leur est faite depuis que onze fabricants ont jeté trois mille ouvriers sur le pavé.

Ces malheureux, qui ne travaillent plus, ne peuvent plus rien acheter, ou tout au moins plus rien payer.

Nous, Monsieur le Sous-Préfet, il faut que nous payons nos marchandises, nos frais, nos patentes, etc.

Si malheureusement cette situation se prolonge, ce sera la ruine de notre cité.

Nous regrettons que l'entrevue de conciliation proposée par MM. les fabricants, soit au siège de l'Union, soit à la chambre syndicale ouvrière, et que les délégués ouvriers acceptaient à la suite des Prud'hommes, n'ait pu avoir lieu, par suite du refus inévitiable de MM. les fabricants.

Monsieur le Sous-Préfet,

Les soussignés, commerçants et travailleurs de Roanne, prennent la liberté de vous exposer la triste situation qui leur est faite depuis que onze fabricants ont jeté trois mille ouvriers sur le pavé.

Ces malheureux, qui ne travaillent plus, ne peuvent plus rien acheter, ou tout au moins plus rien payer.

Nous, Monsieur le Sous-Préfet, il faut que nous payons nos marchandises, nos frais, nos patentes, etc.

Si malheureusement cette situation se prolonge, ce sera la ruine de notre cité.

Nous regrettons que l'entrevue de conciliation proposée par MM. les fabricants, soit au siège de l'Union, soit à la chambre syndicale ouvrière, et que les délégués ouvriers acceptaient à la suite des Prud'hommes, n'ait pu avoir lieu, par suite du refus inévitiable de MM. les fabricants.

Monsieur le Sous-Préfet,

Les soussignés, commerçants et travailleurs de Roanne, prennent la liberté de vous exposer la triste situation qui leur est faite depuis que onze fabricants ont jeté trois mille ouvriers sur le pavé.

Les soussignés vous supplient, M. le Sous-Préfet, ainsi que toutes les autorités de la ville, de faire tout ce qui est possible pour mettre un terme à ce déplorable état de choses, qui se peut amener la ruine de l'industrie et du commerce de notre ville.

Roanne, le 4 mars 1882.

(Suivent un grand nombre de signatures)

Ce n'est pas tout; les roannais s'occupent activement d'une combinaison qui peut donner fort à réfléchir aux onze fabricants grévistes.

Il ne s'agit rien moins que d'organiser une grande réunion de commerçants et de leur proposer ce qui suit:

« Unissons-nous contre l'autocratie patronale; les fabricants prétendent entraver le commerce en laissant sur le pavé les ouvriers qui sont la source et la prospérité de Roanne, c'est à nous qu'il appartient de défendre notre ville.

« Que mille à quinze cents petits commerçants se cotisent, qu'ils versent seulement chacun une somme de cent francs, c'est peu de chose, et les patrons seront bien obligés d'accéder au vœux de la population.

Cette somme de cent à cent cinquante mille francs serait remboursée par les grévistes en un nombre d'années déterminé, et le nouveau tarif que les patrons seraient obligés d'accepter, tarif qui augmenterait la solde de l'ouvrier d'environ cinq sous par jour, nous indemniserait largement du léger sacrifice que nous pourrions nous imposer aujourd'hui.

Cette somme serait garantie par la totalité de la grève et amortissable à raison de deux sous par franc sur la solde générale des ouvriers.

Cette combinaison réunit déjà un grand nombre d'adhérents; d'ici peu, des affiches vont être posées pour réunir les petits commerçants, les bourgeois et on est à peu près certain du succès.

LES GRÉVISTES

Malgré leurs souffrances, ils luttent avec courage, ils maintiennent le calme la sagesse des premiers jours.

Ils organisent de nouvelles fêtes qui apportent un appoint aux cotisations qui leur sont envoyées de plusieurs côtés.

Comme me le disait encore hier un négociant important de la ville, ils donnent une grande leçon aux fabricants.

On m'assure également que les six patrons qui travaillent, et parmi lesquels se trouve l'honorable maire de Roanne, M. Raffin, bien que ne pouvant pas se mêler officiellement de la question, sont honteux eux-mêmes des agissements Brécard, Michalon et autres *quidam* farineux.

Les grévistes adressent une lettre au député de Roanne, M. H. Audiffred: je vous en donne copie ci-dessous.

Je n'ai pas à apprécier cette lettre, mais selon moi, elle ne doit, en quoi que ce soit, arrêter l'élan de la population roannaise; en voici le texte:

Roanne, 4 mars.

Monsieur le Député,

Le 3 février dernier, dix de nos industriels, pour se rendre solidaires de M. Brécard, fermèrent collectivement leurs tissages et, par ce fait, jetèrent dans la rue, sans ressources, plus de trois mille travailleurs; et ces messieurs aujourd'hui refusent de rouvrir leurs ateliers, et même de rentrer en pourparler avec leurs ouvriers.

En conséquence, nous vous prions de saisir immédiatement la Chambre des Députés, d'avoir à faire rouvrir les tissages aux anciens tarifs qui étaient en vigueur depuis 1873, ou de les faire marcher pour le compte du gouvernement.

En outre, nous demandons à ce que la Chambre des Députés vienne par une subvention, nous aider à donner du pain aux travailleurs que la coalition de onze hommes, ont mis sans ressources, dont le nombre s'élève à environ sept à huit mille personnes.

Nous comptons sur vous, monsieur le Député, pour soumettre sans retard notre demande à l'impartialité de la Chambre des députés.

Veillez, etc.

Pour le Comité central.

(Suivent 22 signatures.)

Aujourd'hui, dimanche, grand assaut d'armes au profit de la grève; salle de Venise à 2 heures.

Lundi à dix heures, grande réunion publique dans le même local.

Henry LAPEYRE.

P.-S. — Je pars dans un quart d'heure pour Amplepuis, où je suis convoqué à une grande réunion publique, qui intéresse le commerce de cette localité.

Je vous en adresserai le compte-rendu et serai de retour demain matin à Roanne.

Souscription

POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 5^e liste..... 169 60

M. Layman..... 0 50

M. Pierre Veilley..... 0 50

Un socialiste..... 0 50

Versé par les ouvriers de la maison Girard..... 14 80

Produit d'une collecte faite entre ouvriers et ouvrières de la maison Roux, avenue des Ponts, 41..... 13 80

Collecte supplémentaire faite par M. Bergeron, patron, et des ouvriers tanneurs..... 3 ..

Ces deux collectes ont été versées par le citoyen Floréno.

Total de la 6^e liste..... 202 70

Sommes reçues en dehors de la localité

Souscription faite dans la commune de St-André d'Apchon par les citoyens Jacques Prétel et Barthélemy Buisson, 42 fr.; Paris, chambre syndicale ébénisterie, 200 fr.; Paris, 7^e envoi du Citoyen, 355 fr. 75 c.; Elbeuf, chambre syndicale et cercle, 85 fr.; Paris, Fédération du centre, 33 fr. 75 c.; Rennes, un groupe de tailleurs, 28 fr.

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 13, Roanne.

LA BANQUE DE LYON-LOIRE

Une légende raconte qu'au moment de la nouvelle construction des égouts de Paris, une bande de rats siliens fit irruption sur la capitale et détruisit la vieille race trop ramolue des trou-meu gaulois.

La Banque de Lyon et de la Loire qui nous a initiés à la connaissance des richesses du Caucase, nous a fait connaître les puits à percer et les forêts (autre feerie de la Biche au bois), à défricher au grand avantage des pays étrangers, et principalement des particuliers étrangers, a eu, en outre, le privilège de nous fournir l'exemple d'un fait analogue à celui que nous raconte la légende.

Un ancien commis de troisième ordre, financier nomade, allant de maison de commerce en maison de banque, échoué à la Société Générale française de Crédit ou, dit-on, il ne faisait pas florès, conçut un beau jour la sublime idée de fonder la Banque de Lyon et de la Loire. Il s'aboucha avec le président des coupons commerciaux, dont cet esprit universel faisait valoir la direction en même temps que celle de la succursale de la rue de Londres. C'était bien l'homme de la circonstance, s'échappant sur toutes les utopies, voire celle des coupons commerciaux. A date de ce moment, la Banque fut constituée.

Et l'on vit alors:

Zielinski, directeur, amener Zybsowski, vice-président du conseil; Zybsowski, découvrir Nowoselski, président des pétroles; à Nowoselski, s'adjoindre Zaleski et à Zaleski, une légion de petits *shai*, dont je vous fais grâce.

Et alors on donna au public la faveur de participer au défrichement des vieilles forêts de la mer noire, et si le prince russe, on créa des flotilles sur la mer noire, etc., etc.

Pendant ce temps, l'argent abondait dans les caisses et payait les majorations des affaires. Le financier nomade reprenait ses voyages mieux que jamais.

Je vais faire mon paquet sans rien dire à personne. Je quitterai l'hôtel ce soir même, en prétextant la nécessité d'un petit voyage; mais je resterai à Paris. J'ai besoin de me sentir toujours près de vous. Je trouverai moyen de savoir de vos nouvelles. Je prendrai la liberté de vous écrire pour vous apprendre où je demeure et si le pardon que je désire avec tant d'ardeur arrive, vous me ferez la grâce de m'en instruire.

Soyez tranquille à cet égard, ma bonne Marianne. Mais je ne veux point que vous partiez sans argent. Je vais vous remettre vos gages échus et la gratification promise.

Je supplie madame la duchesse de ne point s'occuper aujourd'hui de cela. Je suis loin d'être sans argent. J'ai mes économies. C'est plus qu'il ne faut pour attendre mon retour à l'hôtel de Chaslin.

Comme vous voudrez, Marianne, mais dès à présent les deux mille francs vous sont acquis.

Plus tard... plus tard. Je m'en vais. J'ai le cœur bien gros, allez! Ah! si vous saviez ce que je souffre! L'espérance me soutient, sans ça je me coucherais pour ne plus me relever. Adieu, madame, adieu. De loin comme de près, je veillerai.

Et Marianne, à demi sautevillée par les sanglots qui soulevaient sa poitrine, sortit en chancelant.

La duchesse, profondément émue, la regarda s'éloigner, puis se fit se pencha sur sa poitrine.

Pauvre femme! se dit-elle. Comme elle m'aimait. Comme elle m'aimait! Ses pressentiments sont si fondés! Dieu seul le sait. L'avenir nous l'apprendra. Son départ me brise le cœur, mais Henry l'exigeait et je n'ai pas le droit de lui désobéir. Quand il reviendra, quand toute trace de colère aura dis-

mais. Fréquemment à Paris, aujourd'hui à Vienne, demain à Trieste, le surlendemain à Pékin, il était partout enfin où sa surveillance n'avait pas besoin de s'exercer.

Le goût des voyages, qui peut être très utile à la jeunesse, nous semble toutefois insolite et déplacé pour un directeur de banque. Mais à cela, il y a peut-être des raisons majeures. Chaque fois qu'il s'est passé un fait répréhensible, prenez pour note que le directeur était à Paris, Vienne ou Trieste et le vice-président à Cannes, Aix ou Saint-Petersbourg. Nous qui ne nous occupons que de l'intérêt général et de la réparation des fautes, nous nous contenterions de répondre, sans toutefois leur octroyer les vertus de l'agneau.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Du temps des beaux jours de Lyon-Loire, on put voir un homme pieux venir chaque dimanche s'agenouiller au pied des autels et prier le Dieu des chrétiens de réparer ses fautes sur cette chère institution. On put voir aussi ce même homme envoyer des lettres écriées sur le plus beau papier anglais et portant comme armoirie une couronne surmontée d'un bras de chevalier brandissant un cimier. Religion et noblesse, rien n'y manquait.

Malheureusement je ne sais pas à qui il vint l'idée de fonder une société sur les joncs des marais d'Autriche. Toute la pléiade des *shai* prit logement à l'hôtel impérial de Vienne. Il y eut, en outre, les Dunajewski, les Koritoski, tous gens travaillant à la contribution d'un échec et à l'allègement du crédit de profits et pertes.

Lorsqu'enfin on eut bien festoyé, que la Lyon-Loire fut bien tombée, il arriva que, au moment de la liquidation, au moment des revendications de responsabilité, on nomma liquidateur le vice-président du conseil, Zybsowski, c'est-à-dire on le chargea spécialement de rechercher et de poursuivre les coupables.

Croyez qu'ils ont bien dû rire tous les sots *shai* de notre éternelle bonhomie de français.

THEATRE DES VARIÉTÉS

C'est aujourd'hui que sera représenté, au théâtre des Variétés, les *Deux Orphelins*. Cette pièce populaire et pleine d'émotion attirera certainement à ce théâtre une foule nombreuse, vu les sacrifices et le bon vouloir que déploient M. Demarsy dans toutes les œuvres qu'il monte, afin de satisfaire le public.

Donnons-nous donc rendez-vous, ce soir, au théâtre des Variétés.

THEATRE DE LA GAITÉ

Nous rappelons aux habitués de la Gaité, que c'est demain lundi, 6 mars, que sera donnée la représentation au bénéfice de MM. Verguet et Morand, composée de la *Grâce de Dieu* et des *Jurons de Cadillac*.

Les deux bénéficiaires, très estimés du public qui fréquente ce théâtre de société, peuvent compter d'avance, nous en sommes certains, sur une salle comble.

EDEN-THEATRE A. DELILLE

Aujourd'hui dimanche, auront lieu trois grandes représentations, pour lesquelles M. Delille a engagé de nouveaux artistes, fait décorer à neuf son théâtre et a réduit le prix de places.

L'intermède sera rempli par le jongleur japonais, la charmante d'oiseaux et le comique Auguste; le spectacle se terminera par une splendide apothéose représentant la grotte de Capri aux mille couleurs.

Espréons que ce spectacle si attrayant attirera salle comble.

THEATRE DELORBIERUX

Angle des rues Moncey et Sainte-Elisabeth

A la demande générale, trois grandes représentations, à trois heures, cinq heures, à prix réduits: à huit heures, grande représentation de physique, thaumaturgie moderne, par les gracieuses prestigitatrices Miles Marie et Blanche. Les jeux japonais par la charmante Cécile.

Brillante scène de magnétisme par le docteur Benezet et ses merveilleux sujets et Mlle Pauline Zoé. Physique amusante, jon-

paru de son esprit, je plaiderai la cause de Marianne. Je tâcherai d'être éloquent... il est bon... il pardonnera, lui aussi.

En ce moment on frappa de façon discrète à la porte de la chambre à coucher.

La porte s'ouvrit; Blanche parut sur le seuil.

XXIV

La fille de Pierre Carnot, voyant que la duchesse ne songeait point à réclamer ses services, avait pris le parti de se présenter sans être appelée, afin d'échapper à tout pris aux angoisses qui l'opprimaient.

Elle venait de composer son visage avec une habileté diabolique.

Ses papiers étaient rouillés, ses prunelles semblaient voilées par les larmes. Ce ne fut point sans une hésitation visible qu'elle fit deux ou trois pas dans la chambre.

Ah! c'est vous Adrienne — murmura la duchesse d'un ton très doux.

Où, madame — répondit la jeune fille dont la voix de cristal tremblait.

Hier, vous m'aviez donné l'ordre de me retirer, et je n'ai pu résister ce matin au désir de savoir comment vous avez passé la nuit.

Je suis un peu plus souffrante, mon enfant, mais j'espère que cela ne sera rien.

Tandis que madame de Chaslin prononçait ces quelques mots, Blanche s'avavançait lentement vers elle.

Un moment de l'attendre, elle s'arrêta.

Ses yeux se remplirent de larmes; — elle se laissa tomber en sanglotant aux genoux de la duchesse.

Oh! madame... madame... — balbutia-t-elle, — pardonnez-moi!... Cette souffrance, j'en suis la cause involon-

glerie, physique, chansonnettes comiques, équilibre chinois, pantomime, opérette et grande attraction.

CONCERT DES ENFANTS DE LYON

La société chorale les Enfants de Lyon donne son 3^e concert annuel le 18 mars, salle de l'Elysée.

Ce concert, offert à ses membres honoraires, sera suivi d'un bal.

Le programme, élaboré par notre sympathique président, M. Roussel, et notre moins sympathique directeur, M. Arnaud, ne laisse rien à désirer; sous peu nous vous le soumettrons.

MÉNAGERIE BIDEI

Aujourd'hui dimanche, trois grandes représentations, à quatre heures, cinq heures et huit heures et demie pour neuf heures.

A chaque séance, musique militaire, repas et travail de tous les grands fauves.

Les représentations de M. Bidei touchant à leur fin nous recommandons vivement à nos lecteurs cette magnifique collection et le travail hors ligne du dompteur qui bientôt ne sera plus dans nos murs.

SPECTACLES DU 5 MARS 1882

Grand-Théâtre

7 h. 3/4. — Le Prophète, grand opéra

Théâtre des Célestins

1 h. 1/2. — Divorçons.

7 h. 1/4. — Le Petit Jacques, drame.

Théâtre des Variétés

7 heures. — Les Deux Orphelins, grand drame en 5 actes et 8 tableaux de MM. D'Ennery et Cormon.

Vu l'importance de cet ouvrage il sera représenté seul.

Théâtre de la Gaité (Rue Diderot, 7)

7 heures. — L'Abbaye de Castro, drame en

suite car alors tout se résumait en une simple escapade.

Les habitants de la rue de Marignan ont donc été fort surpris avant-hier d'assister à une descente de police qui avait trait à cette disparition.

M. Rigot, juge d'instruction, assisté de MM. Pelagaud, substitut, Riou, commissaire aux délégations judiciaires et Julien, commissaire de police du quartier, s'est présenté au domicile du sieur X..., charbonnier et réquisitionnant le sieur Bouquin, ferblantier lui fit faire des recherches dans un puits voisin de l'habitation.

Elles furent infructueuses.

On affirme que d'autres recherches auront lieu prochainement dans la fosse d'aisance, la justice espérant trouver le cadavre de la femme disparue, dans la maison.

Ces dernières recherches ont été amenées par la disparition constatée de deux poids de 20 kilogrammes ayant appartenu au sieur X..., charbonnier.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

CHRONIQUE LOCALE

Procès-verbaux

Lyon, 2 mars 1882.

M. Abel Peyrouton s'étant trouvé offensé par un article de M. Frédéric Courmet, paru dans le *Réveil Lyonnais* du 1^{er} mars, a prié MM. Delaroche et Mengin de lui demander une rétractation ou une réparation par les armes.

M. Courmet a constitué comme témoins MM. Marc-Guyaz et H. Albert.

Les quatre témoins, après en avoir délibéré, ont décidé qu'une rencontre aurait lieu à l'épée de combat, sur le territoire étranger et que le combat cesserait quand les témoins, après avis des médecins, auraient constaté que l'un des adversaires serait dans l'impossibilité de continuer la lutte.

Pour M. Frédéric Courmet,
Marc GUYAZ, H. ALBERT.

Pour M. Abel Peyrouton,
Léon DELAROCHE, Charles MENGIN.

Genève, le 4 mars 1882.

La rencontre décidée entre M. Abel Peyrouton, rédacteur au *Progrès* et M. Frédéric Courmet, rédacteur en chef du *Réveil Lyonnais*, assistés de leurs témoins réciproques, a eu lieu dans les bois de Veyrier, aux environs de Genève.

Le combat a commencé à dix heures du matin, et a duré vingt-cinq minutes. Après quatre reprises, M. Abel Peyrouton ayant eu trois blessures constatées au bras droit, les témoins, sur l'avis de M. Vincent, de Genève, médecin de M. Peyrouton, et M. Fontan, de Lyon, médecin de M. Courmet, ont déclaré que M. Abel Peyrouton se trouvait dans l'impossibilité de continuer.

En conséquence, les témoins ont arrêté la lutte.

Les deux adversaires ont fait preuve d'un grand sang-froid et d'un véritable courage.

Pour M. Frédéric Courmet,
Marc GUYAZ, H. ALBERT.

Pour M. Abel Peyrouton,
Léon DELAROCHE, Charles MENGIN.

La discorde règne en souveraine dans le ménage des époux...

Hier, à la suite d'une querelle plus violente encore que de coutume, la femme N... s'est jetée sur son mari et lui a porté au visage plusieurs coups de couteau.

Elle a été écroulée sous l'inculpation de coups et blessures.

On signale l'arrivée à Lyon de M. Gowaert, commissaire de police belge.

La présence de ce magistrat dans notre ville se rattache au crime de Bruxelles, crime commis dans des circonstances que nos lecteurs n'ont point oublié.

M. Gowaert s'est donné la lourde tâche d'arrêter l'assassin de l'avocat Bernays, et si nous en croyons certains renseignements qui nous sont parvenus, on aurait retrouvé la piste du meurtrier.

La nuit dernière, vers quatre heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue Mercière, 72, dans un magasin d'épicerie appartenant à M. Lenoir.

Un voisin, M. Jalliet, boulanger, a donné l'alarme, et les pompiers du poste du Mont-de-Piété prévenus par lui, sont accourus aussitôt et se sont rendus maîtres du feu, après un quart d'heure de travail.

Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Une jeune femme paraissant très souffrante, se rendait hier à l'hospice pour y faire ses couches, lorsqu'arrivée à hauteur du numéro 6 de la rue de la Charité, elle fut prise subitement des douleurs de l'enfantement.

Par les soins de quelques passants, elle a été mise dans une voiture et transportée à l'hospice.

Avant-hier soir, vers 5 heures, M. Buxès, ouvrier teinturier, demeurant avenue de Noailles, 63, au 5^e étage, a trouvé en rentrant à son domicile, sa porte entr'ouverte et sa chambre dans le plus grand désordre.

Un malfaiteur s'était introduit en son absence et lui avait dérobé une somme de 100 francs environ renfermée dans un bureau qui avait été fracturé.

Une enquête est ouverte.

Souhaitons qu'elle amène l'arrestation des auteurs de ce vol audacieux.

Dans la même soirée, le nommé Merloz Michel, garçon de café, demeurant cours Morand, 33, est venu déclarer au bureau de police de son quartier qu'il avait été soustrait à son préjudice une corbeille dans laquelle se trouvait pour 300 francs de bijoux environ.

Cette corbeille a été volée dans un grenier commun aux locataires de la maison.

Dans la nuit d'avant-hier, vers minuit et demi, les nommés Antoine Busnach, journalier, et Eugène Antoine, chaudronnier, ont été brusquement saisis sur le cours Charlemagne, à hauteur de l'église Sainte-Blandine, par quatre individus qui les ont roués de coups et ont cherché à les dévaliser.

Les victimes de cette agression ont déposé une plainte au bureau de police du quartier de Perrache.

Une enquête est ouverte.

Un accident des plus graves est arrivé, hier, dans une usine de produits chimiques, située impasse Gerland.

Le nommé François Kramer, âgé de 39 ans, chauffeur, s'étant appuyé imprudemment contre une courroie servant à donner le mouvement à une machine, a été entraîné par l'arbre de transmission.

Après avoir tourné deux fois autour de la barre de fer, ce malheureux est tombé, tout sanglant, sur le sol.

Des camarades l'ont relevé aussitôt et l'ont transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'état de Kramer est désespéré : il a le corps couvert de nombreuses contusions, et son bras droit est affreusement mutilé. L'amputation, jugée nécessaire, a été faite sur-le-champ.

Le pauvre ouvrier est marié et père de quatre enfants en bas âge.

Le train rapide n° 10, qui part de Marseille à six heures et arrive en gare à une heure cinquante, a subi un retard de près d'une heure, par suite du dérangement de la machine entre Servas et Saint-Vallier (Drôme).

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Série d'arrestations

Les nommés Ludovic Sabatier, âgé de 47 ans, manoeuvre; Jean Colombino, âgé de 40 ans, manoeuvre, sujets italiens, demeurant ensemble chemin des Verriers, 15; Jean Menet, âgé de 19 ans, chaudronnier, Grande-Rue de la Mulâtère, 19, ont été écroués sous l'inculpation de vol.

La nommée Clavet, ouvrière devideuse, domiciliée montée de la Grand-Côte, a été écrouée sous la même inculpation.

Cette fille était activement recherchée pour un vol commis le 17 décembre dernier, au préjudice d'une dame Michoux, chez laquelle elle avait été en service.

Les gens affairés et les promeneurs qui traversaient hier, vers 5 heures 1/2, le pont de Lafayette ont été douloureusement impressionnés par un événement des plus tragiques.

Effrayée, courant à perdre haleine afin d'échapper à la poursuite de ses ravisseurs, la malheureuse sur le point d'être atteinte, franchissait d'un bond la balustrade et se précipitait dans le fleuve, la tête la première.

Un violent vent de terre s'était emparé de tous les assistants; mais pendant que chacun perdait la tête imaginant mille moyens de sauvetage, pres que tous impraticables elle, chez qui l'instinct de la conservation avait repris le dessus, nargait vigoureusement et abordait presque sans efforts le rivage.

Elle était sauvée!

Vous ai-je dit, amis lecteurs, que c'est une vache qui a été l'héroïne de ce drame émouvant.

Le sieur Louis Eugène Dalmais, a été arrêté avant-hier, par les agents du commissariat de police du quartier du Jardin-des-Plantes, pour coups et blessures sur la personne de sa mère.

La circulation des voitures a été interrompue pendant une partie de la journée d'avant-hier, dans la rue Saint-Clair.

Cet incident a été provoqué à la suite de la rupture d'un des gros conduits de la Compagnie des Eaux.

Les agents de la sûreté ont arrêté hier, les nommés Charles Vernet, âgé de vingt ans, applicateur de ciment, et Jules Chapuis, âgé de vingt ans, et demeurant ensemble rue Servient, numéros 3.

Ces deux individus sont inculpés d'escroquerie au préjudice d'un jeune et naïf paysan auquel ils ont extorqué une somme de 430 francs, au jeu dit des *trois cartes*.

Depouillé, mais pas content, ce dernier a déposé une plainte qui a amené l'arrestation des deux confrères.

Le 3 courant, vers 2 heures de l'après-midi, un jeune enfant de 3 ans et demi, le nommé Camille Michaud, qui jouait sur le seuil de la porte de ses parents, rue Pierre-Corneille, 9, a été cruellement mordu au visage par un chien de forte taille.

Le pauvre petit a été pansé dans une pharmacie voisine.

Sa blessure n'aura aucune conséquence fâcheuse, le chien, visité par M. Lagarrigue, vétérinaire, ne présentant aucun symptôme de maladie.

Procès-verbal a été dressé contre son propriétaire.

Bal des Charpentiers

La commission d'organisation informe la corporation que le bal annuel du 19 mars aura lieu dans la salle du palais de l'Alcazar, rue de Séze, 84, et que des listes de souscriptions sont déposées chez les ci-

toyens dont les noms suivent : Ferrat, rue de Chartres, 49; Mme Marchal, rue Pierre-Corneille, 164; Gontard, rue Clos-Suiphon, 5; Morial, rue Sainte-Elisabeth, 98; Richard, rue Sainte-Elisabeth, 95.

Les membres de la corporation qui désirent avoir des listes de souscriptions, sont priés de s'adresser chez le secrétaire, rue Pierre-Corneille, 164, ou chez le trésorier, rue Clos-Suiphon, 5, tous les soirs, de 6 heures à 9 heures.

N.B. — Les souscripteurs peuvent retirer leurs cartes immédiatement.

La Commission,
FERRAT, MORIAL, J. GONTARD.

Son des Ecoles

M. Bidel a gracieusement mis, sur la demande qui lui en a été faite, les galeries de sa ménagerie à la disposition du conseil du Sou du cinquième arrondissement, pour y faire une quête au bénéfice de son institution, aux représentations de dimanche 5 mars courant.

La collecte sera faite par des dames et des demoiselles, auxquelles sera adjointe une députation du Sou.

Nous faisons donc un chaleureux appel à tous les citoyens qui sont soucieux du progrès dans les réformes sociales, de nous favoriser dans l'œuvre entreprise par la Société du Sou.

Le secrétaire, P. BORDIER.

Aujourd'hui dimanche 5 mars, grand assaut de chant, chez le citoyen Lénard, place des Tapis, angle de la rue Pérold.

Une quête sera faite au bénéfice du Sou des Ecoles.

Société philanthropique ardechoise

Les sociétaires sont priés de payer leurs cotisations chez leur collecteur respectif, aujourd'hui 5 mars, ou au siège social, le 12 courant, afin d'être à jour pour l'assemblée générale qui aura lieu le 26 mars.

CHASTAGNER.

Cercle de la Solidarité

Lundi, 6 mars, causerie hebdomadaire sur le *Canavah, ses origines et son histoire*, par un membre du Cercle. Nous invitons nos sociétaires à se rendre à cette causerie.

Le Cercle de la Solidarité qui a inauguré à Lyon, des causeries sur les questions économiques, scientifiques et industrielles engage ceux de nos concitoyens qui auraient des idées nouvelles sur ces sujets à faire parvenir leur adhésion au siège social, 3, rue des Capucins.

Réduction des prix à la Grande Pharmacie de Brotaux, 82, avenue de Séze. Ordonnance tarifée : 30 0/0 au-dessous du tarif ordinaire. Vins de quina, Malaga, Madère, etc., à 2 fr. 30, et à 4 fr. 50 le litre. — Robes dépuratif à l'extrait de caloparille rouge de la Jamaïque, 3 fr. 50 le litre, 3 fr. le demi litre. Remise 10, 15, 20 0/0 sur les spécialités.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

DU VOLUME CRANIE CHEZ DIFFÉRENTES RACES

Pendant longtemps on s'est occupé de chercher à connaître le rapport qui pouvait exister entre le niveau intellectuel d'un homme et le développement de son cerveau; bien que la plupart des observateurs n'aient eu l'occasion d'opérer que sur un nombre restreint de sujets, ils ont généralement conclu que les crânes d'un gros volume appartenant aux âmes les mieux douées sont le rapport de l'intelligence; si se rencontre pourtant quelques exceptions, mais comme il n'y a rien d'absolu dans la nature, ces exceptions n'influent en rien la loi des généralités.

Cette étude a été reprise de nos jours avec beaucoup de soin et de patience, par M. Le Bon; nous allons essayer d'esquisser les côtés les plus intéressants de ses expériences, dont M. Larrey s'était fait l'interprète auprès de l'Académie des sciences.

On est en droit de considérer le cœur comme étant le siège de la vie matérielle et de reconnaître au cerveau la fonction plus noble de la vie intellectuelle; nous avons, suivant Willis, neuf paires nerveuses, ou douze, suivant Sommering; nous ne discuterons pas sur le nombre, nous dirons seulement que dans l'économie animale les nerfs jouent le rôle de fils télégraphiques et correspondent tous au cerveau qui en est le grand récepteur; ce sont ceux qui, par leur extrémité ramifiée, nous transmettent les sensations extérieures et comme le milieu fait partie l'organe, le développement du cerveau se produit en raison du nombre, de la délicatesse et de la noblesse — si nous pouvons nous exprimer ainsi — des sensations qui lui sont transmises.

M. Le Bon a repris cette question de la capacité crânienne et lui a donné un plus grand développement; il a étudié la grande collection de la société d'anthropologie, puis les crânes modernes empruntés aux hôpitaux et aux cimetières, enfin il s'est adressé aux vivants.

Les résultats en sont très satisfaisants; M. Le Bon a constaté une fois de plus que chez les races humaines, les sujets les mieux doués, sous le rapport de l'intelligence, possèdent les crânes les plus volumineux. Sur cent crânes modernes français, il a trouvé onze sujets dont le crâne atteint une capacité variant de 1,700 à 1,900 centimètres cubes; si on soumet à la mensuration sept crânes de race nègre, on en trouve aucun qui atteigne même 1,700 centimètres cubes.

Le chiffre de 1,900 centimètres cubes est considéré comme la limite maximum, tandis que la capacité de 1,000 représente le minimum. Chez les races barbares ou ignorantes le volume est presque uniforme et les écarts ne sont que de rares exceptions d'autres termes le volume du cerveau est d'autant plus uniforme que la race observe est plus près de la barbarie originelle. La taille des sujets exerce bien une différence dans le volume du cerveau, mais elle est si faible et peut être négligée.

Les grandeurs variées de volume s'observent surtout chez les races civilisées; prenant par exemple 17 crânes mas-

culins et 17 crânes féminins sur des sujets de même taille, M. Le Bon a constaté une différence de 172 grammes aux profits des mâles.

Mais ici se présente une observation bien digne d'exciter l'attention des physiologistes et des philosophes : chez les peuples sauvages et illettrés où l'homme n'est pas sensiblement supérieur à sa compagne, la différence de volume entre le cerveau de la femme et celui de l'homme est presque nulle, mais elle grandit au contraire en proportion considérable avec le degré de civilisation. Ainsi il a été constaté que la différence entre la moyenne des crânes des parisiens et celle des parisiennes de nos jours, est presque double de celles qui existait entre les habitants maculins et féminins de l'ancienne Egypte.

N'est-on pas en droit d'attribuer cette infériorité du volume crânien chez la femme moderne, à la puérilité de ses occupations et à l'insuffisance de l'instruction et de l'éducation? Il y a, croyons-nous, sur cette question une étude sérieuse à faire.

BOULADE.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — C'est ce soir qu'aura lieu au théâtre de Villefranche, la représentation de *Charlotte Corday*, le chef-d'œuvre de Ponsard, la belle interprétation de ce drame qui nous a été donnée d'admirer lorsqu'il a été joué au profit des ouvriers teinturiers, nous fait bien augurer du succès qu'il aura acquis des Caladois, et nous serons, nous aussi, très heureux d'applaudir nos jeunes amis à la soirée qu'ils organisent au profit des ouvriers de Rouanne.

LOIRE

CHAMBRE DE COMMERCE

Saint-Etienne. — Le préfet de la Loire a installé hier vendredi le bureau de la Chambre de Commerce.

Après un discours vivement applaudi de M. le préfet, M. Enveret, président, a fait à la Chambre de Commerce le récit de son entrevue avec M. de Freycinet sur les traités de commerce avec l'Angleterre.

A la suite de son exposé la réunion a décidé d'adresser au ministre, M. Flandre, à MM. les sénateurs et députés de la Loire, pour les prier de faire tous leurs efforts auprès du gouvernement pour la reprise des négociations avec l'Angleterre.

Un vaste pétitionnement sera également provoqué dans l'étendue du ressort de la Chambre de Commerce de notre ville dans le même but.

Nous joignons nos sollicitations à celles de la Chambre, et nous engageons vivement nos lecteurs à signer cette pétition, car les intérêts de notre région sont en cause.

MORT DE M. ADAM

Au dernier moment, nous apprenons la mort de M. Adam, qui, le 2 février, avait eu les jambes coupées par un train de tramways dans la rue de Rouanne.

Le malheureux jeune homme a succombé ce matin, à onze heures, aux suites de la double amputation qui avait dû être pratiquée.

ISÈRE

BAL DES ÉTUDIANTS

Grenoble. — Le *Nouveliste* du 1^{er} mars contient un article relatif aux bal des étudiants et qu'on ne saurait passer sous silence, à raison des allégations erronées qu'il contient.

Cet article tend à faire passer le bal comme ayant un but politique quelconque, la commission déclare, pour faire cesser tout équivoque, que le but du bal est de contribuer au soulagement des pauvres et non de secourir telle ou telle société, comme Saint-Vincent-de-Paul ou le Sou des Ecoles lyonnaises. Les sommes étant remises à M. le maire, ce dernier les versera au bureau de bienfaisance de la ville.

Cette répartition est la plus juste; de cette façon, en effet, personne ne pourra reprocher aux organisateurs d'avoir fait une répartition arbitraire des sommes recueillies.

La commission déclare que le mot de « Saint-Vincent-de-Paul » n'a jamais été prononcé dans aucune réunion; qu'en n'a, par conséquent, jamais eu à discuter ou à voter à ce sujet. Car, quant à une partie des sommes à « Saint-Vincent-de-Paul » ou au « Sou des Ecoles lyonnaises », c'est de donner un but politique au bal, qui n'en a pas et ne doit point en avoir.

Les allégations du *Nouveliste* sont donc dénuées de fondement.

A ce sujet, la commission prend soin d'avertir que tout article inséré dans un journal, et qui ne sera pas signé « La Commission », devra être considéré comme émanant de personnes complètement étrangères à l'organisation du bal et ne devra pas être pris en considération.

La Commission.

COURS BERRIAT

Nous recevons la communication suivante :

Nous, soussignés, commerçants et habitants du cours Berriat, nous prions de bien vouloir publier dans un de vos prochains numéros, cette note, qui donnera un exposé sur l'état de chose qui existe dans ce nouveau quartier annexé à la ville de Grenoble.

« Des travaux pour égouts ont été commencés l'année dernière sur la demande des propriétaires du cours Berriat, la filtration des eaux empoisonnées leurs inévitables. Ces travaux n'ont pas été terminés cette année. Ils viennent d'être repris, il y a eu éclipse dans les chantiers à propos du salaire, tout est donc en suspens. Aucun charroi n'est possible.

Cette crise nous cause donc un grand préjudice, cette saison étant pour nous la plus fructueuse de l'année.

Nous croyons qu'il suffira de signaler ces inconvénients aux représentants municipaux pour être certains qu'ils feront droit à nos justes réclamations.

Les commerçants et les habitants du cours Berriat.

LA TREVE

La grève continue toujours sans incident. On assure qu'une entente sera prochainement faite entre patrons et ouvriers.

ORPHEON DE GRENOBLE

La Société l'Orphéon de Grenoble a l'honneur d'informer le public qu'elle donnera son concert annuel à ses membres honoraires le lundi 6 mars courant.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Grenoble. — La chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiments, invite toute la corporation, sans distinction de nationa-

lité, adhérents ou non, à la chambre syndicale, à une réunion générale qui aura lieu le lundi 6 mars, à 7 h. du soir, dans la salle habituelle, place de la Halle.

Il y a urgence pour la corporation.

Le secrétaire, F. ARMAND.

La chambre syndicale des ouvriers galochiers de Grenoble invite tous les ouvriers galochiers syndiqués ou non à une réunion qui aura lieu le 5 mars, à 2 h. du soir, avenue de la gare café Masson.

Il y a urgence.

DROME

Valence. — Trois jeunes vaillants de 17 à 18 ans se sont introduits dans le magasin de Mlle Baron, place Saint-Jean, la nuit dernière.

Ils ont fait un copieux repas avec ce qu'ils ont trouvé dans le garde-manger, puis en se retirant ils ont emporté dans un panier du beurre, des oranges, des confitures et diverses provisions.

Le commissaire de police du quartier prévenu a pu arrêter ces trois garnements.

Le concours agricole de Valence aura lieu du 23 au 27 mars.

Le dernier délai pour le départ des déclarations de concours expire le lundi 6 courant.

Rouanne. — Le conseil municipal a décidé la démolition de la tour si pittoresque dite de la Bistour, dernier vestige des remparts protecteurs de nos franchises municipales.

Le besoin de moellons se faisait sentir.

Un grand assaut d'armes, sous les bienveillantes auspices de M. Maire, photographe, ex-maire d'armes aux cuirassiers, a eu lieu hier au théâtre.

Les amateurs ont lutté avec grâce, élégance, habileté, énergie, les applaudissements de la foule ont encouragé ces nouveaux exercices qui seront continués deux fois par mois dans le même local, avec le concours de nouveaux amateurs. Nous ne saurions trop engager les jeunes gens à suivre les leçons des professeurs d'escrime.

Le prix des entrées sera versé pour les pauvres.

DÉPARTEMENT

Saint-Vallier. — Le train rapide n° 10, marchant à la vitesse de 70 kilomètres à l'heure, et venant de Marseille, a déraillé au kilomètre 587, entre Servas et Saint-Vallier, vers 11 heures 30 du soir.

Le déraillement a été causé par la rupture d'un bandage d'une roue de la machine. Aussitôt après l'accident, le conducteur chef d'assaut d'abord s'il n'y avait pas de blessés et ensuite télégraphia à la gare de Saint-Rambert de lui envoyer du personnel, une machine et un wagon contenant l'outillage nécessaire pour réparer la voie et remettre sur les rails la machine et les wagons qui avaient déraillé.

Dès que l'outillage et le personnel demandés furent sur les lieux, celui-ci se mit à l'ouvrage et le train déraillé put partir à 3 heures 55 minutes du matin bien que la voie ait été réparée ne fut pas complètement rétablie.

Jusqu'à six heures du matin un pilotage a été établi sur la voie d'écoulement entre Servas et Saint-Rambert, de sorte que les autres trains n'ont éprouvé pour cet accident, que des retards insignifiants.

Ce déraillement, qui pouvait occasionner des blessures ou même la mort à plusieurs voyageurs, n'a heureusement causé que des dégâts matériels toujours facilement réparables.

LOZÈRE

Langogne. — Le temps s'est beaucoup refroidi. La neige tombe en abondance à Prévenchères (Lozère). Elle recouvre déjà la terre à une hauteur de quatre centimètres. Si elle continue ainsi à tomber, la vie de P.-L.-M. sera obligée d'employer dans peu de jours la chasse-neige pour permettre la circulation des trains entre Labastide et Villefort.

BOURSE DE PARIS

Du 4 mars 1882

5 0/0 France...	84 07	Union gén.	...
3 0/0 Amort.	84 52	Crédit de Fr.	670
2 0/0 Id.	...	Foncière	...
4 0/0 France...	116 80	Banque ott.	75
5 0/0 Italien.	87 60	Banq. autr.	555
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. hongr.	485
5 0/0 Turc...	...	Autrichien	642
5 0/0 Egypte...	328	Lombard	300
5 0/0 France 1865	545	Saragosse	533
Crédit foncier	1381	Nord d'Esp.	595
Crédit mobil.	610	Suez	2530
Crédit lyonn.	802	Paris-L.M.	4715
Mobilier esp.	610	Consolidés	400 5/8

BOURSE DE LYON

Du 4 mars 1882

3 0/0 France...	83 60	Suez	2440
3 0/0 Amort.	84 60	Foncière	620
3 0/0 1861 am.	...	Ville de Lyon	84 75
5 0/0 France...	116 75	Vil. Paris 69	400
5 0/0 Italien.	...	Vil. Paris 71	391
3 0/0 Turc...	...	Rhône-et-L.	...
5 0/0 Egypte...	...	Croix-Rous.	...
5 0/0 France 1865	...	Domb. S. E.	585
Crédit lyonn.	802 50	Gaz de Lyon.	...
Crédit foncier	1381	Gaz S.-et-L.	...
Crédit mobil.	610	L'Horloge	432 50
Crédit lyonn.	802	L'Horloge	790
Mobilier esp.	610	Le Creusot	

VILLE DE LYON

En présence de l'ajournement du traité de commerce avec l'Angleterre, ont depuis longtemps traité d'IMPORTANTES AFFAIRES dans tous les TISSUS AGLAIS, qu'ils mettent en vente à des prix SURPRENANTS DE BON MARCHÉ.

Les capitaux considérables dont dispose cette maison hors de toute concurrence, lui permettent d'agir plutôt comme BANQUE qui fait seulement valoir des capitaux, que comme MAGASINS DE NOUVEAUTÉS.

HYGIÈNE DU TEINT

Refaire le teint, polir la peau du visage, la rafraîchir et son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antihépatique ou Lait Candide.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grosseur, taches de rousseur, son, lentilles, hale, et-florescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau: c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDIDE et Cie, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix: 6 francs par an

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital: 200 Millions

Réserves: 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS fonctionne en ce moment

5 0/0 aux bons à échéance, à 2 ans	
4 0/0 id id 18 mois	
3 0/0 id id 1 an	
2 1/2 0/0 id id 6 mois	
2 0/0 id id 3 mois	
1 0/0 à l'argent remboursable à vue	

Dépôt de la caisse et des documents. Sirop de Rochet du Serpent de Lyon, 22, rue Lanterne

HERNIES

Les succès que j'obtiens pour la guérison des hernies me valent tous les jours des demandes par lettres, de mes

BANDAGES PERFECTIONNÉS à Pelotes successives

Par ces bandages, que j'expédie au dehors, je ne puis obtenir d'aussi bons résultats que lorsque j'applique ces mêmes bandages chez moi; car, pour bien guérir une hernie, il faut non seulement un bandage s'adaptant bien, mais que la pelote soit proportionnée à la hernie, à son genre; qu'elle soit en rapport avec la profondeur du canal, à l'endroit du malade et surtout à la conformation du bassin, qui est loin d'être le même chez tous les individus. — De là, autant de variétés de formes et d'épaisseurs des pelotes.

Il faut donc absolument, pour obtenir de bons résultats, qu'après avoir soigneusement examiné la personne, j'applique moi-même le bandage convenant à la hernie, de manière que la pelote vienne complètement le canal herniaire; et qu'en suite le malade suive les conseils de précaution que je puis utilement lui donner. Dans ces cas seuls, je puis affirmer que le plus grand nombre des hernies est parfaitement guérissable.

PUY-LAURENT, bandagiste

Rue de la Barre, 5, LYON

M. Puy-Laurent est chargé de l'application pour les Dames

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES:

A. Boulevard de la Croix-Rousse, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

L'ECHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement: 40 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Huitième Année.

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Bûchers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

La Direction-Générale, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Courrier du Commerce, rue des Marchandises, 8.

PENSION BOURGEOISE

Pour homme, grand clos, panorama magnifique, salle de bains, à une heure de la gare, correspondance et voitures particulières. — M. veuve NÉTIEN, à Fleurie (Rhône).

A VENDRE

ensemble ou séparément
MAISON DE CAMPAGNE
ONZE PIÈCES, JARDIN, ETC.
12.000 francs

MAISON FERMIÈRE

Jardin, terres de 2 hectares 74 ares (29 bichées), 14.000 fr. 12 kilomètres de Lyon, chemin de fer et voitures
S'adresser: DUQUAIRE, rue de Condé n° 6

Avis de Dettes

M. Louis Chevalier, Grand-Côte, 23, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaît aucune dette contractée par sa fille mineure Colette-Françoise Chevalier, qui a quitté le domicile paternel.

20

Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1892 à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et Détail.

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 34, au 1^{er}.
LYON

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PELLON, guérit rapidement MALADIES SECRETES. Consultations tous les jours, de 3 à 5 h., gratuites de 5 à 7 h. Rue Cuvier, 15, Lyon. CORRESPONDANCES

A CÉDER

PÂTISSERIE
Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

INJECTION ROUX

GUÉRIT EN 3 JOURS, pharmacie ROUX, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ

DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

LEÇONS

Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser Agence Fournier, rue Confort n° 14, sous le n° 1246

F^r DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7
Tailleur à la Mode
Réparations en tous genres

PILULES DE VANILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, même en voyage. Ne provoque ni nausées, ni vomissements, ni douleurs dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharmacie DIDIER, rue de la République, 5.

GUÉRISON RADICALE

et de toutes les maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Ne provoque ni nausées, ni vomissements, ni douleurs dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharmacie DIDIER, rue de la République, 5.

IMPUISANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitée par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrivez franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

J'OFFRE

de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Bolleau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

VOULEZ-VOUS

guérir votre rhume, prenez la Régisse homéopathique du Dr Schumann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt: 45, rue de la République, pharmacie des Forcés et toutes les pharmacies.

Lyon, rue et place de la République

DEUX PASSAGES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Exposition Spéciale

d'Articles pour

AMEUBLEMENTS

Etoffes imprimées dans tous les genres — Soieries unies et façonnées de tous styles — Tapisseries anciennes et modernes — Tissus végétaux — Rideaux encadrés — Sièges et Tentures Nattes de Chine — Foyers, Carpettes, etc.

Cette Exposition comprend dans ces articles toutes les Nouveautés pour la saison prochaine, disposées par catégories dans chacune de nos vitrines.

Les dessins sur tissus de soie et étoffes imprimées, dont la plupart se reproduisent sur papiers peints, sont notre propriété exclusive. Des Collections de ces articles sont à la disposition des clients qui nous en feront la demande.

DEMAIN LUNDI 6 MARS

Continuation de l'Exposition et

MISE EN VENTE

A partir du Lundi 6 Mars

En Vente partout, deux fois par Semaine

LE ROI DU CRIME

GRAND ROMAN DE MŒURS CONTEMPORAINES

Par Camille BONHEUR — Illustrations d'Édouard MARSAL

SPLENDIDES GRAVURES DE RUSZLER

Dans ce Roman du plus poignant intérêt, les dessous de l'Histoire contemporaine s'illuminent d'une lumière nouvelle. L'auteur expliquera la cause de certains mystères qui, tour à tour, ont agité les populations sur différents points du territoire.



Il démontrera que la civilisation ne fait pas seulement sentir ses effets dans la sphère morale ou scientifique; mais qu'elle ajoute quelquefois ses savantes et funestes complications aux forces toujours en mouvement du mal.

Chaque Semaine, le Dimanche et le Jeudi, Deux Magnifiques Livraisons richement illustrées.

PRIX: 10 CENTIMES LA LIVRAISON DE 8 PAGES

AUJOURD'HUI dans toute la France APPARITION de la 1^{re} et 2^e LIVRAISON

Tout Acheteur de la 2^e Livraison recevra GRATUITEMENT la 1^{re} Livraison sous Magnifique Couverture.

Dépôt principal: C. MÉLIN, 1, rue de Jussieu

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr. DÉPÔT: Pharm. Baverel, 40, place du Pont (Guillotière) et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

EN VENTE

à l'Agence V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

LE

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1892

6 francs l'Exemplaire relié

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 4 in-octavo 25 x 46 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
No 2 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. encr. noire 25 fr.
No 3 miniature 35 x 35 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
No 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux

et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité

V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la

vente a été permise par arrêt de la Cour

de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE

contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Cote libre et indépendante

leurs non cotées par le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

PASTILLES INDIENNES

du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, Pharmacie BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60, à LYON.

Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.